



BARÈME D'HONORAIRES

Ronchin immobilier

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00€ - RCS Lille Métropole 927 487 058

Siège social : 135 Avenue Jean Jaurès 59790 Ronchin

Tel : 03 20 00 95 10 - E-mail : ronchin@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 13 Juin 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 € à 100.000 €	6 666,67 €	8 000 €
De 100.001 € à 140.000 €	7 500,00 €	9 000 €
De 140.001 € à 200.000 €	8 333,33 €	10 000 €
De 200.001 € à 250.000 €	10 000,00 €	12 000 €
+ de 250.000 €	4,17 %	5 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Pré état daté : 99 € TTC à la charge du vendeur.



Locations – Barème à compter du 13 Juin 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	0,00 € TTC	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel	10 % HT du loyer annuel, soit 12 % TTC	10 % HT du loyer annuel, soit 12 % TTC
Bail commercial	10 % HT du loyer annuel, soit 12 % TTC	10 % HT du loyer annuel, soit 12 % TTC
Bail stationnement (parking, garage...)	10 % HT du loyer annuel, soit 12% TTC	10 % HT du loyer annuel, soit 12% TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	180 € TTC	X
Etat des lieux de sortie stationnement	60 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire selon le tarif appliqué par le commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire selon le tarif appliqué par le commissaire de justice

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150 € HT, soit 180 € TTC à la charge du bailleur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Rédaction de bail nu : Rédaction de bail nu : 150 € HT, soit 180 € TTC à la charge du bailleur.